



■ **RAYER**, verbe trans.

**A. – Rayer qqc.**

1. **Tracer des lignes sur une surface.** *La Chimère: Je vais au delà des mers (...). Je me roule dans l'azur, je plane sur les monts, je cours sur la pointe des flots, je jappe dans les gouffres; de ma queue traînante je raye les plages* (FLAUB., *Tentation*, 1849, p. 395). [*Lesueur*] qui raye et griffonne ses lavis de fins traits de plume (E. DE GONCOURT, *Mais. artiste*, t. 1, 1881, p. 111).

– *En partic. Rayer du papier.* **Tracer des lignes parallèles sur du papier pour guider l'écriture.** (Dict. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>s.).

– **VÉN.** *Rayer les voies.* „Tracer une raie derrière l'empreinte du talon (pour un cerf) ou de la pince (pour une biche ou un sanglier) pour servir d'indication aux veneurs” (Vén. 1974).

2. **Entamer une surface en la marquant d'une ou de plusieurs raies, involontairement ou non.** *Rayer de l'argenterie; rayer une vitre avec un diamant; le quartz raye le verre et l'acier.* *La femme de Maurice (...)* n'aurait jamais souffert que les paysans rayassent de leurs souliers ferrés les carreaux de la salle à manger (GOZLAN, *Notaire*, 1836, p. 11):

- 1. LOUIS: Qu'est-ce que vous m'en donnez? ALI: Trois francs le kilo. C'est le prix courant (...). LOUIS: Mais c'est du bronze ancien! Regardez! **Il raye le bras du crucifix avec la clef.** Ils ne savaient pas raffiner les métaux. Dans ces vieux bronzes, on trouve de tout, même de l'or et de l'argent. CLAUDEL, *Pain dur*, 1918, III, 4, p. 478.

♦ *Empl. pronom. passif.* **Le gypse se raye très facilement à l'ongle** (LAPPARENT, *Minér.*, 1899, p. 528). *On a dû rayer le disque à cet endroit-là, parce que ça fait un drôle de bruit (...).* *Le disque se raye et s'use* (SARTRE, *Nausée*, 1938, p. 220).

– **ARMUR.** *Rayer un canon.* **Pratiquer des rainures rectilignes ou en spirale à l'intérieur du canon d'une arme à feu.** *Au seizième siècle, observa Bossuet, on rayait les canons* (HUGO, *Misér.*, t. 2, 1862, p. 439).

3. **P. anal.**

a) **Apparaître comme une raie, une rayure sur quelque chose.** *Des cicatrices légères, fraîches encore [sur le corps nu], rayaient ses trésors les plus abondants* (TOULET, *Mariage Don Quichotte*, 1902, p. 216). *Ses cheveux mouillés tranchent; ils sont noirs au point de paraître violets, et la longue mèche argentée qui a fait sa fortune, raye la tempe droite* (MARTIN DU G., *Devenir*, 1909, p. 61).

b) **Dessiner, figurer des rayures sur quelque chose.** *Le grand vol anguleux des éperviers rapaces Raye à l'Ouest le ciel mat et rouge* (VERLAINE, *Poèmes saturn.*, 1866, p. 89). *Dans le port, que raye seulement le sillage de jonques lentes, les paquebots sont toujours immobiles* (MALRAUX, *Conquér.*, 1928, p. 127).

**B. –**

1. **Rayer qqc. (de/sur qqc.).** **Tracer un trait sur un ou plusieurs mots pour les supprimer.** *Synon. barrer, biffer, raturer.* *Rayer un mot d'un manuscrit, un nom d'une liste; rayer un paragraphe supprimé, une clause; rayer la mention inutile.* *Bonaparte (...)* proposait de rayer des actes européens le nom de Pologne et de Polonais (CHATEAUBR., *Mém.*, t. 2, 1848, p. 422):

- 2. La réponse qu'il en reçut commençait par: « Monsieur ». Il en fut si frappé qu'il rechercha la lettre précédente du médecin. Elle commençait par: « Cher Monsieur ». Qu'avait-il donc fait, depuis trois mois, pour décourager la sympathie de cet homme? Sombre, il **raya** le nom du médecin-chef sur son carnet d'adresses. MONTHÉL., *Célibataires*, 1934, p. 826.

2. **Rayer qqn/qqc. (de qqc.).** **Annuler, au moyen d'une formalité appropriée, l'effet d'une inscription sur une liste, un registre, etc.** *Synon. radier.* *Rayer qqn d'une liste électorale; rayer un dissident des cadres du parti; rayer une question de l'ordre du jour; rayer une dette, une pension.* *Sous la Restauration j'ai été rayé de la liste des ministres d'État; je ne reconnais à personne le droit de me rayer de la liste des hommes de conscience et d'honneur* (CHATEAUBR., *Mém.*, t. 4, 1848, p. 734):

- 3. Évidemment, les pensions d'hommes de lettres sont sujettes aux suppressions (...). Colbert charge aux deux académiciens Chapelain et Costar de lui dresser une liste. Tous deux inscrivent Corneille, mais la protection que lui a donnée Fouquet, son amitié pour Pellisson le font **rayé** par Colbert. BRASILLACH, *Corneille*, 1938, p. 395.

– *Locutions*

a) **ADMIN.** *Rayer des cadres.* V. *cadre* II A. *Rayer des contrôles.* V. *contrôle* I A.

b) **DR.** *Rayer du tableau.* „Retirer le droit d'exercer à l'avocat qui a gravement manqué aux règles et aux usages de la profession” (ROLAND-BOYER 1983). *Quand Marchangy voulut parler aux députés, il fut tout étonné de se voir contredit, et perdit la tête d'abord. Il lui échappa de dire, croyant être au Palais: Qu'on le raye du tableau; en prison les perturbateurs* (COURIER, *Pamphlets pol.*, Livret de Paul-Louis, vigneron, 1823, p. 167).

3. **Au fig. Rayer qqc./qqn (de qqc.).** **Exclure quelque chose/quelqu'un d'un ensemble, éliminer.** *Rayer qqc./qqn de son passé, de sa mémoire, de sa vie; rayer une ville de la carte du monde.* *Ce voyage de circumnavigation ne produisit donc d'autre résultat que de faire rayer définitivement l'île Tristan du programme des recherches* (VERNE, *Enf. cap. Grant*, t. 2, 1868, p. 22). *Je tiens ma franchise de mon grand-père Grane, le dentiste de Salt Lake City, celui qui fit rayer*

Académie  
9<sup>e</sup> éditionAcadémie  
8<sup>e</sup> éditionAcadémie  
4<sup>e</sup> éditionBDLP  
FrancophonieBHVF  
attestationsDMF  
(1330 - 1500)

des grammaires américaines l'ignoble expression française: menteur comme un arracheur de dents (GIRAUDOUX, Siegfried et Lim., 1922, p. 189).

– Expressions

♦ **Rayer qqc./qqn de ses papiers, de ses tablettes.** Renoncer à quelque chose, ne plus faire cas de quelqu'un (v. aussi **papier II B 1**). Quant à la reconnaissance, je te conseille de rayer ce mot de tes papiers (STENDHAL, *L. Leuwen*, t. 2, 1836, p. 318).

♦ **Rayer qqc./qqn d'un trait de plume.** Supprimer brutalement quelque chose/quelqu'un. Voilà donc Du Guet inutile selon Voltaire, voilà ses services rayés d'un trait de plume! (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. 5, 1859, p. 405):

- 4. HOEDERER: (...) Hein? Qu'en dis-tu? Peux-tu rayer cent mille hommes d'un trait de plume? HUGO, *péniblement*: On ne fait pas la révolution avec des fleurs. S'ils doivent y rester... SARTRE, *Mains sales*, 1948, 5<sup>e</sup> tabl., 3, p. 212.

♦ **Rayer qqn du nombre/de la liste des humains/des vivants (ou var.).** Faire mourir quelqu'un. Cromwell fut rayé de la liste des vivants par un petit caillou qui ne serait même pas bon à faire un ricochet (MUSSET ds *Le Temps*, 1831, p. 44):

- 5. AURELIE: (...) Ceux qui affament la terre (...), qui préparent la guerre, qui touchent des commissions, qui se font nommer aux places sans diplômes, qui corrompent les jeunes gens, vont être ici, réunis dans cette salle. Avons-nous le droit de les supprimer en bloc? Si vous êtes d'accord, j'ai le moyen! GABRIELLE: De les tuer? AURELIE: De les rayer de ce monde, pour toujours. GIRAUDOUX, *Folle*, 1944, II, p. 126.

**Prononc. et Orth.:** [reje], [R ɛ-], (*il*) *raye* ou *raie* [R ɛj] ou [R ɛ]. Att. ds Ac. dep. 1694. Conjug., v. *balayer*. **Étymol. et Hist.** 1. a) Ca 1170 *roiés* part. passé adj. « qui a des raies » (CHRÉTIEN DE TROYES, *Erec et Enide*, éd. M. Roques, 5189);

b) 1<sup>er</sup> quart XIII<sup>es</sup>. « mettre en ligne droite » (RECLUS DE MOLLIENS, *Charité*, 31, 1.3.4 ds T.-L.); c) 1283 « tracer un sillon » (*C'est Huon de Maude et Jehan dou Carnoit*, Ste-Brice, Arch. Tournai ds GDF.); d) 1636 *raier un papier* (MONET); 2. 1266 « annuler par une raie sur l'écriture » (*Vers de la Mort*, 160, 11 ds T.-L.); 3. 1688 « pratiquer des rayures sur le canon d'une arme à feu » (RICH. t. 2); 4. 1694 « abîmer un objet par des rayures » (Ac.). Dér. de *raie*\* (a. fr. *roie*); dés. -er. **Fréq. abs. littér.:** 311. **Fréq. rel. littér.:** XIX<sup>es</sup>.: a) 278, b) 746; XX<sup>es</sup>.: a) 522, b) 369.

**DÉR.**

**Rayage**, subst. masc. Action de rayer; résultat de cette action (*supra A 2*). *Rayage d'une glace*. Le grippage complet est évité avec toutes les répercussions possibles (*rayage du vilebrequin, mise hors service de la bielle...*) (CHAPELAIN, *Techn. automob.*, 1956, p. 48). **Armur**. Opération consistant à rayer le canon d'une arme à feu. (Dict. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>es</sup>.). – [R ɛja:ʒ]. – 1<sup>res</sup> attest. a) 1864 « état de ce qui est rayé » (ERCKM.-CHATR., *Conscrit 1813*, p. 19: une belle jupe de rayage), b) 1868, 22 avr. « opération consistant à pratiquer des rayures dans le canon d'une arme à feu » (*Décret*, art. 18 ds LITTRÉ *Add.* 1872); de *raier*, suff. -age\*.